

Conférence permanente du tourisme urbain - Adhésion de la Ville de Besançon et désignation de son représentant

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le 11 septembre dernier, à l'initiative de M. HERVE, Maire de Rennes, et en présence de M. le Président de la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et de la Direction des Industries du Tourisme, 20 délégués des villes et des offices du tourisme ont créé officiellement la Conférence permanente du tourisme urbain.

Parmi les premiers objectifs de cette conférence figurent notamment : la reconnaissance du tourisme urbain par les pouvoirs publics (représentation au Conseil National des différents ministères...), l'étude des aspects spécifiques du tourisme urbain et de ses critères de mesure, la préparation et le suivi des nationales européennes en 1990, du tourisme urbain, l'organisation de l'offre, l'analyse de la demande et de son évolution.

Sur avis favorable de la 4^{ème} Commission, il est proposé au Conseil Municipal l'adhésion de la Ville de Besançon à cette conférence permanente et la désignation de M. l'Adjoint Délégué au Tourisme pour représenter la Ville au sein de cet organisme.

A l'unanimité, le Conseil Municipal en décide ainsi.